

n° 21_DA_01

CONSEIL REGIONAL

16 et 17 décembre 2021

DELIBERATION

Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des comptes en Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 23 novembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (en visioconférence), Monsieur Yves BLEUNVEN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Tristan BRÉHIER (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Gaël BRIAND (en visioconférence à partir de 13h), Madame Gaby CADIOU (en visioconférence), Monsieur Nil CAOUISSIN (en visioconférence à partir de 13h), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (en visioconférence), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (en visioconférence), Monsieur Benjamin FLOHIC (en visioconférence à partir de 13h), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (en visioconférence), Madame Anne GALLO (en visioconférence), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORE (en visioconférence jusqu'à 14h10 et à partir de 15h10), Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL (en visioconférence), Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence jusqu'à 13h), Madame Agnès LE BRUN (en visioconférence), Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 17h45), Monsieur Marc LE FUR (en visioconférence jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF (en visioconférence), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (en visioconférence), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL (en visioconférence), Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC (en visioconférence), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Monsieur Goulven OILLIC (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (en visioconférence), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (en visioconférence), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Ronan PICHON (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT (en visioconférence), Madame Astrid PRUNIER (en visioconférence), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ (en visioconférence), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL (en visioconférence à partir de 13h), Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (en visioconférence), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (en visioconférence),

Madame Marie-Pierre VEDRENNE (en visioconférence), Madame Adeline VEDRENNE (en visioconférence).

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 (en
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché Je
donné à Monsieur Bernard
ID : 035-233500016-20211216-21_DA_01-DE
donné à Madame Delphine

Avaient donné pouvoir : Madame Alexandra GUILLORE (pouvoir MARBOEUF de 14h10 à 15h10), Madame Katja KRÜGER (pouvoir ALEXANDRE).

Excusés : Monsieur Patrick LE DIFFON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 6 décembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission finances, ressources humaines en date du 13 décembre 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

PREND ACTE des actions entreprises par la Région suite aux observations de la Chambre régionale des comptes sur l'analyse de la fiabilité de l'information comptable, la stratégie d'innovation économique et le pilotage des politiques mises en œuvre de la Région Bretagne des exercices 2013 et suivants.

Session du Conseil régional - 16 et 17 décembre 2021

Actions entreprises suite aux observations de la Chambre régionale des comptes sur l'analyse de « la fiabilité de l'information comptable, la stratégie d'innovation économique, et le pilotage des politiques mises en œuvre de la Région Bretagne »

L'article L.243-9 du Code des juridictions financières prévoit, depuis la loi NOTRe que :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale (...) présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique (...) ».

Au terme de son audit qui a porté sur l'analyse de « la fiabilité de l'information comptable, la stratégie d'innovation économique, le pilotage des politiques mises en œuvre de la Région Bretagne », la Chambre régionale des comptes (CRC) a rendu son rapport d'observations définitives. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation à l'assemblée lors de sa session du 17 décembre 2020.

Dans son rapport, la Chambre a formulé 2 recommandations.

1. Sur la nécessité de fiabiliser l'information comptable et financière

La CRC recommande de procéder au rattachement des charges à l'exercice auquel elles se rapportent et de fixer un seuil au deçà duquel le rattachement ne sera pas effectué.

Les services de la Région Bretagne ont déjà engagé une action d'évolution du logiciel comptable qui permet depuis 2020 de renforcer la pratique du rattachement de charges sur les dépenses gérées en autorisations d'engagement.

Par ailleurs, le déploiement du module « commandes » du logiciel comptable (échéance juin 2022) contribuera à un enregistrement exhaustif des engagements réalisés par la collectivité.

2. Sur la nécessité de pilotage des politiques mises en œuvre

La CRC recommande d'intégrer dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) les modalités de son évaluation.

Le SRDEII a été voté en décembre 2013 puis ajusté en 2016 et 2017 pour prendre en compte les dispositions des lois NOTRe et MAPTAM. Conformément aux obligations réglementaires, il va être proposé de statuer lors de cette même session sur le renouvellement d'un SRDEII, dans le cadre d'une réflexion politique plus globale sur les enjeux de transitions économiques et sociales, ayant vocation à être menée courant 2022.

Ainsi, il vous est proposé :

- **De prendre acte des actions entreprises par la Région suite aux observations de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur l'analyse de la fiabilité de l'information comptable, la**

**stratégie d'innovation économique, le pilotage des politiques
Bretagne.**

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211216-21_DA_01-DE

Mises en œuvre de la Région

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD